

INFORMATIONS GENERALES DE RENTREE DU COLLEGE 2025-2026

DATE DE RENTREE DES ELEVES :

► **lundi 1^{er} septembre 2025 à 8h25** : Rentrée générale de toutes les classes (ouverture dès 8h).

► **rappel** : vendredi 29 août 2025 à 12h : prérentrée des élèves de 6^{èmes}.

Le jour de la rentrée, il faudra remettre au professeur principal de sa classe :

- la fiche « vie scolaire » à imprimer et à nous retourner renseignée

- l'attestation d'assurance scolaire.

- le matériel scolaire à apporter en deux fois si le cartable est trop lourd.

- les photocopies des pages vaccinations du carnet de santé, en cas de changement depuis l'année dernière.

A NOTER : Les dates du stage des élèves de 3^{èmes} : du lundi 5 au vendredi 9 janvier 2026

AGENDA : un carnet de liaison contenant un agenda sera fourni par le collège et sera utilisé obligatoirement par les élèves. Le cout sera porté à la facture annuelle (4€).

ECOLE DIRECTE (plateforme numérique du collège) : en service au plus vite en septembre. Les nouveaux élèves et familles se verront attribuer un identifiant et un mot de passe en début d'année.

HORAIRES : Le collège ouvre à 8 h le matin et ferme à 17 h le soir. La sonnerie pour se mettre en rang est à 8 h 25 le matin et à 13h15 l'après-midi.

ACCES au collège pour les élèves : Tous les élèves doivent entrer et sortir par **le portail de la rue de la Maladière** (gare routière). Les élèves doivent obligatoirement rentrer dans le collège dès qu'ils descendent du car. Il est interdit de rester à l'extérieur. Dans le cadre de VIGIPIRATE, tout attroupement est interdit aux abords du collège. Les collégiens qui doivent entrer dans l'établissement en cours de journée (retard, retour de rendez-vous, ...) doivent passer par l'entrée du secrétariat « côté place des croix » et **sonner « Collège-Vie scolaire »** sur l'interphone.

ACCES au collège pour les adultes : L'entrée pour venir au secrétariat, pour rencontrer les enseignants ou encore pour récupérer un élève lors de situations particulières (maladie, soin, ...) « côté place des Croix » doit être utilisée.

Attention : entre 11h30 et 13h15, seul le portail du collège, rue de la Maladière est ouvert, **utiliser l'interphone à côté du portail qui prévient la Vie scolaire.**

ABSENCES : Prévenir la **Vie scolaire** avant 8h30 (le matin) et 13h (après-midi) **uniquement par SMS au 07 83 68 34 50** en précisant le motif, le nom, le prénom et la classe de l'élève. Chaque absence doit être justifiée et signée par les parents sur le carnet de liaison. A son retour, l'élève doit faire signer son carnet auprès de la Vie scolaire avant de rentrer en classe. En cas de retard, l'élève se signale auprès de la Vie scolaire en présentant son carnet signé par ses parents.

Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement entre 8 h 25 et 17 h (jusqu'à la montée dans le car). En cas d'absence d'un professeur ou de dispense d'éducation physique, les élèves sont accueillis en salle d'étude ou au CDI. L'élève absent est responsable de rattraper ses cours. Une charte de l'élève absent sera expliquée en début d'année.

APEL : Association des parents d'élèves : apelsaintjeanpelussin@gmail.com

Rendez-vous de la prochaine assemblée générale : **automne 2025.**

Sauf avis contraire de votre part, signifié par écrit avant le 1^{er} septembre 2025 auprès du secrétariat, la cotisation annuelle de l'APEL par famille sera notifiée sur votre facture : 25 € environ.

FOURNITURES SCOLAIRES : La liste est à consulter sur www.scoleo.fr : « Je suis une famille » - « Opération Fournitures Scolaires ». Retrouvez aussi la liste sur notre site : onglet « Circulaires » ainsi que ci-jointe.

FACTURATION : Une facture est établie en septembre. Le 1^{er} prélèvement est le 10 octobre.

VACANCES SCOLAIRES 2025/2026 :

Vacances de Toussaint : du vendredi 17 octobre après la classe au lundi 3 novembre au matin

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre après la classe au lundi 5 janvier 2026 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 6 février après la classe au lundi 23 février au matin

Vacances de printemps : du vendredi 3 avril après la classe au lundi 20 avril au matin

Pont de l'Ascension : du mardi 12 mai après la classe au lundi 18 mai au matin

Pentecôte : du vendredi 22 mai après la classe au mardi 26 mai au matin

Fin des cours prévisionnels : **Le mardi 23 juin 2026 après la classe.** (sauf brevet pour les 3emes)

TRANSPORTS SCOLAIRES : S'inscrire via le site de votre conseil Départemental.

Rappel du REGLEMENT :

- Téléphone portable : **Ils sont déposés le matin dans un casier attribué à chaque classe** dans la salle de la Vie scolaire. Ils sont rendus le soir par les élèves semainiers. A noter : en cas de vol ou de détérioration malgré notre dispositif, **l'établissement décline la responsabilité et la prise en compte par l'assurance.** Pour communiquer avec la famille en cas de problèmes, l'élève peut demander d'utiliser le téléphone de « la Vie scolaire : 07 83 68 34 50 ».
- Montre connectée : non autorisée
- Concernant les sanctions : Nous distinguons les incivilités dues aux comportements et celles dues au travail. En fonction de leur gravité, des retenues seront à effectuer le mercredi matin. Une accumulation de sanctions peut conduire à un conseil disciplinaire.

CANTINE SCOLAIRE :

- Pour décompter un repas à l'avance : il faut prévenir, avant vendredi 12 h la semaine précédente, la vie scolaire (07 83 68 34 50) par SMS.
- Décomptage d'un repas en cas d'imprévu : maladie, autres...Le premier repas est dû (jour de carence). La déduction est faite à partir du deuxième repas non pris.

Rappel du règlement de restauration : Une fiche d'inscription est donnée à la rentrée pour choisir son régime. Le régime est choisi pour l'année. Les familles peuvent nous demander, **exceptionnellement**, un changement de régime (déménagement, changement de situation familiale).

Régime régulier (demi-pensionnaire) : les repas seront facturés en septembre (mais payables en 10 fois) pour la totalité de l'année scolaire, déduction faite des vacances et des jours fériés. Les autres absences seront comptabilisées et portées en avoir sur votre compte.

Régime occasionnel (externe) : Les parents créditent le Porte-monnaie de l'élève sur Ecole Directe par carte bancaire. Les repas sont payables d'avance.

SECRETARIAT :

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 8 h à 11 h30

Afin que nos fichiers soient actualisés, il est **indispensable** de nous informer des changements : situation familiale, adresse, téléphone, mail, etc... **Le secrétariat sera fermé du 11 juillet au 25 août 2025.**

ASSURANCE : Tous les élèves doivent être couverts par une **assurance scolaire « Responsabilité Civile et individuelle accident ».** Vous devez nous faire parvenir une attestation d'assurance le jour de la rentrée.

MANUELS SCOLAIRES : Les livres sont mis gratuitement à disposition dès la rentrée. Ils doivent être couverts et traités avec soin. Ils seront rendus à la fin de l'année. Une détérioration excessive ou une perte sera facturée.

En attendant la rentrée, toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances d'été.

Bien cordialement, M. Meunier, Chef d'établissement de l'ensemble scolaire Saint-Jean.